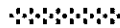




REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIVER-LAN
SEANCE DU 21 JUIN 2010
DELIBERATION N°2010-16 DU COMITE SYNDICAL

Modification du tableau des emplois



- ✦ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ✦ Vu les statuts du syndicat mixte et notamment les articles 12.3 et 14.2,
- ✦ Vu la délibération n° 2006-14 du comité syndical du 02/10/2006 autorisant le Président à recruter les personnels du syndicat mixte,
- ✦ Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 et notamment son article 3,
- ✦ Vu le budget primitif 2010,
- ✦ Vu le rapport n°9 de Monsieur le Président du syndicat mixte.

Le comité syndical légalement convoqué le 11 juin 2010, s'est réuni en séance publique à Nevers, le 21 Juin 2010 à 10h00, sous la présidence de M. Jean-Louis ROLLOT, Président.

Étaient Présents :

Jean-Louis ROLLOT
Lucien LARIVE
Jacques LEGRAIN
Hervé MONNEROT
Bernard MARTIN

Florence OMBRET
Caroline GAFFET
Jean-Pierre DEVILLECHAISE
Jean-Pierre FORT
Gérard AUBRY

M. FONTUGNE, sans voie délibérative.

Monsieur LEGRAIN est désigné secrétaire de séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide :

✚ De modifier le tableau des emplois comme indiqué ci-dessous :

Poste	Grades	Poste à créer	Poste à supprimer	Date d'effet
Adjoint au directeur administratif et financier	Rédacteur territorial		1	01/07/2010
Animateur en économie numérique	Attaché territorial	2		01/09/2010

- ✚ D'autoriser le Président du syndicat mixte à procéder aux déclarations de vacances de postes et prendre les dispositions relatives aux nominations ;
- ✚ D'autoriser le Président du syndicat mixte à ouvrir la procédure de recrutement des postes d'animateurs en économie numérique à la voie contractuelle puisque la nature des fonctions et la durée du programme TIC et DD (2 ans) le justifie.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 10

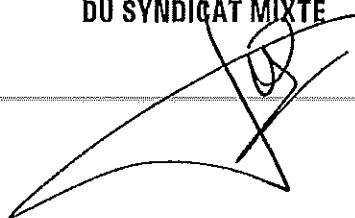
Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

06 JUL 2010

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 01/07/2010
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/07/2010

Pour copie conforme



- Le 30/06/2010
JEAN LOUIS ROLLOT, PRESIDENT
SMO NIVERLAN